

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) FONDEYRE
Vendredi 13 octobre 2023

Intitulé	Nom	Statut	
Collège de l'administration			
Préfecture de la Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Céline ENJAUME Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général	Présent Présente Présente
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	Lieutenant DUARTE		Distanciel
DREAL	M. Rémy CORTES M. Simon GARNIER		Présent Présent
DDETS	M. Olivier DEBLONDE		Excusé
DDT			Absent
Direction interrégionale du sud-ouest			Absent
ARS	M. Alexandre PELANGEON		Présent
INERIS	Mme Karen PERRONNET M. Arnaud CHARMOILLE		Présente Présent
Collège des collectivités			
Mairie de Toulouse	Mme Patricia BEZ Mme Céline DUFRAISSE Mme Nathalie LIBOUREL M. Pierre HEDIN M. François CHAUVET	Titulaire Suppléante	Excusée Présente Absente Présent Présent
Conseil départemental	Mme Marie-Claude FARCY M. Jean-Michel FABRE M. Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléant	Excusée Excusé Présent
Toulouse Métropole	M. François CHOLLET M. Jean-Pierre GASC Mme Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléant	Excusé Absent Présente
Collège des riverains			
VNF	M. David BAICHÈRE M. Florent BOUSQUET	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	M. Jean-François REZEAU M. Henri VITRICE	Titulaire Suppléant	Absent Absent
FNE	M. Alain RIVIERE	Titulaire	Distanciel
Comité de quartier Nord Minimes	M. Christian HERMOSILLA M. Serge BAGGI	Titulaire Suppléant	Absent Présent
EUROPORTE	M. Christophe BOURSON M. Jérôme LACIANI	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de quartier Ginestous/sesquières	M. Gérard GERVOIS	Titulaire	Excusé
Comité des sept deniers	M. Marcel MARTIN	Suppléant	Présent

Yéo Frais	Mme Elodie ESTRADE M. Sébastien GLEYZES	Titulaire Suppléant	Absente Absent
Comité de quartier de Lalande	Mme Brigitte MORHAIN	Titulaire	Excusée -
Comité de quartier des Ponts-Jumeaux	M. Claude MARQUIE	Suppléant	Présent
Collège des exploitants			
STCM	M. Christophe ALLEGRI M. Laurent FESARD	Titulaire Suppléant	Distanciel Distanciel
ESSO SAF			Absent
Collège des salariés			
STCM	M. Florian WOROPAJ M. Rémi CANDELORO	Titulaire Suppléant	Absent Absent
ESSO SAF	M. Albert VARLET M. Rémy de OLIVEIRA	Titulaire Suppléant	Absent Absent

Ordre du jour :

- 1. approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2023 ;**
- 2. achèvement des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne usine ;**
- 3. avancement du plan de gestion environnemental hors site ;**
- 4. présentation du rapport de l'INERIS et de ses recommandations ;**
- 5. avancement du plan de gestion sanitaire ;**
- 6. questions diverses.**

Ouverture de la séance à 14h30 sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

En introduction, M. BAGGI, représentant le comité de quartier Nord Minimes, souhaite préciser que le 13 octobre est la journée internationale pour la réduction des risques et de la résilience. Il reprend les mots du préfet de la Haute-Garonne : « *la culture du risque est la résilience à la capacité de rebondir. Cela passe par la bonne connaissance des sonneries des sirènes ainsi que par un échange approfondi sur les études de danger et par un partage des données, par la transparence qui permettent aux différents intervenants de prendre de bonnes décisions* ». Les comités de quartier souhaitent protéger leur cadre de vie et sauvegarder leur environnement. Cela s'accompagne par une démarche argumentée, réfléchie, collectivement assumée et responsable.

M. JACOB remercie M. BAGGI de son intervention et signale que les services de l'État assurent la mise à jour régulière des plans de continuité d'activité ainsi que des plans gouvernementaux déclinés en plans zonaux et départementaux.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2023

M. MARTIN, représentant le comité de quartier des sept deniers, signale avoir été présent lors de la réunion de la CSS du 21 juin 2023.

M. RIVIERE, représentant l'association France nature environnement (FNE), absent lors de cette réunion, renonce à participer au vote.

Aucune autre remarque n'étant relevée, le compte rendu, modifié, est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Achèvement des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne usine

La DREAL indique que le dossier de fin de travaux a été reçu de la part de l'exploitant, fin juin 2023, et instruit cet été. Le rapport de constat de fin de travaux, qui en résulte, rédigé par l'inspection des installations classées, est en cours de transmission à la préfecture. Il sera communiqué à l'exploitant et à la mairie de Toulouse. Les travaux sont conformes aux résultats attendus, les objectifs assignés par l'arrêté préfectoral qui les encadrait ayant été atteints.

Une servitude d'utilité publique sera, par la suite, mise en place afin de conserver la mémoire de l'état du site. Il sera nécessaire de modifier le PPRT, afin que d'autres activités puissent y être implantées.

Aux questions des comités de quartier, il est précisé que le rapport de constat de fin de travaux pourra leur être communiqué, après sa transmission à l'exploitant et à la mairie.

Le bilan massique du plomb, présent sur site et susceptible d'être retiré durant les travaux, ne constituait qu'une estimation, reposant sur des calculs théoriques, et non un objectif. Il n'est, par ailleurs, pas possible, ni exigé, de déterminer avec précision la masse réelle de plomb extraite lors des travaux de réhabilitation.

3. Avancement du plan de gestion environnemental hors site

Un arrêté préfectoral complémentaire, signé le 28 juillet 2023, définit les phases et les échéances qui s'appliquent à l'exploitant.

La zone de concentration de plomb moyenne dans les sols, comprise entre 100 et 300 mg/kg, concerne les lieux publics susceptibles d'accueillir des enfants. L'échéance définie pour l'identification et l'analyse du risque est portée à octobre 2023. L'échéance concernant la proposition d'un plan de gestion environnemental est fixée à février 2024.

L'identification et l'analyse des risques concernant la zone susceptible d'être supérieure à 300 mg/kg doivent être achevées d'ici à février 2024. La proposition d'un plan de gestion environnemental est attendue pour juillet 2024.

Le directeur de la société STCM présente les identifications des espaces collectifs, ainsi que les scénarios d'exposition par l'inhalation de poussières de sol et par l'ingestion des végétaux. Le rapport définitif est en attente des résultats des investigations complémentaires.

En réponse aux questions du représentant du comité de quartier Nord Minimes, il est précisé que :

- les jardins partagés seront intégrés dans la campagne relative aux lieux privés (habitations). La mairie de Toulouse précise également que toutes les terres de ces jardins ont été changées et séparées de la terre existante, sur une profondeur de 1 à 2 mètres ;

- l'institut médico-éducatif (IME) et les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont situés en dehors du périmètre des 100 mg/kg de plomb. Néanmoins, ces établissements ont été intégrés, par précaution, dans le plan de gestion sanitaire, à l'initiative de l'ARS. Dans la mesure où, lors de l'expertise de l'INERIS, des sources internes de plomb ont été mises en évidence dans ces établissements du fait d'activités spécifiques, leur situation est prise en charge par l'ARS.

4. Présentation du rapport de l'INERIS et de ses recommandations

Mme PERRONNET, représentant l'INERIS, présente le rapport, en rappelant les points déjà évoqués lors de la réunion de la CSS du 21 juin 2023.

Les solutions de gestion à court terme visant à réduire les situations d'exposition, ainsi que les précautions à prendre concernant les poussières provenant de sources telles que les chantiers, les meubles recyclés et les activités spécifiques, sont abordées.

Les recommandations à prendre concernant les chantiers et les parcs publics localisés dans le périmètre des iso-concentrations à partir de 100 mg Pb/kg sont exposées.

La réalisation d'un diagnostic plomb du bâtiment de l'école maternelle Jules Ferry est également préconisée, du fait de son ancienneté.

La DREAL présente les acteurs pressentis pour la mise en œuvre des recommandations de l'INERIS.

Afin de répondre aux questions des représentants des comités de quartier, la mairie de Toulouse confirme l'envoi d'un courrier aux maîtres d'œuvre des chantiers réalisés dans la zone, leur rappelant les précautions à prendre concernant le risque de présence de plomb dans les sols.

5. Avancement du plan de gestion sanitaire

L'ARS présente l'avancement du plan de gestion sanitaire, en rappelant les seuils définis par le Haut conseil de la santé publique (HSCP), soit 300 mg Pb/kg sol pour le seuil d'intervention et 100 mg Pb/kg sol pour les seuils de vigilance.

Depuis décembre 2022, deux campagnes de caractérisation ont été réalisées. Les teneurs en plomb relevées dans les sols sont en cohérence avec les courbes d'iso-concentration, définies par l'étude de la société STCM et d'ANTEA. Concernant les deux collèges, aucun dépassement de seuil n'a été observé.

Le nettoyage des groupes scolaires Lucy Aubrac et Jules Ferry (maternelle) a été efficace. Un dépassement de seuil a été observé pour l'école élémentaire Jules Ferry, ainsi que dans deux établissements médico-sociaux (EMS), pour lesquels des sources de contamination internes ont été mises en évidence.

Afin d'agir sur les sources internes, un plan d'action, impliquant une modification des pratiques et un renforcement du ménage, est mis en place dans les deux EMS.

Dans le cadre de la campagne de dépistage de saturnisme, 322 plombémies ont été réalisées.

Un nouveau cas de saturnisme infantile a été détecté. Les analyses complémentaires sont en cours, afin d'en déterminer l'origine possible.

L'ARS précise ne pas avoir de visibilité sur l'ensemble des aménagements du secteur. Néanmoins, elle souligne l'importance d'être informée à chaque création d'établissement recevant du public (ERP).

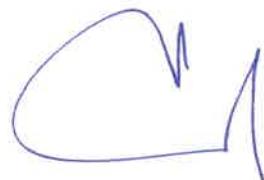
6. Questions diverses

En réponse au représentant du comité de quartier des sept deniers, le service de l'urbanisme de la mairie de Toulouse précise que les recommandations adressées aux maîtres d'œuvre des chantiers de la zone portent sur le traitement des terres excavées et les mesures nécessaires à prendre pour éviter les envols de poussières.

Enfin, à la demande des représentants des comités de quartier, M. JACOB s'engage à tenir une nouvelle réunion de travail sur le dossier STCM, avec les représentants des riverains.

M. JACOB remercie les participants de leur présence.

La séance est levée à 17h15.



PJ : présentations de la DREAL, de l'ARS, de l'INERIS et de la société STCM.

